

COUVERTURE À BARRES POUR PISCINE ENTERRÉE

Informations sur la confection

La couverture est confectionnée de forme rectangulaire quelle que soit la forme du bassin.

Elle est livrée avec son système de fixation pour plage béton ou bois (à préciser sur le bon de commande cf. page 493).

- Escalier :

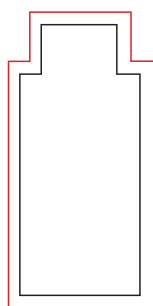
Pour les escaliers situés sur la longueur, une barre aluminium appelée « Barre de remplacement de margelle » est livrée avec la couverture. Celle-ci permet de maintenir les barres à la base de l'escalier.

L'escalier est solidaire de la bâche principale et est mis en tension à l'aide de sandows.

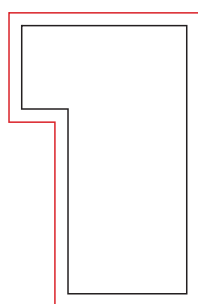
La cote entre margelle sera à préciser sur le bon de commande (cf. page 495).

Quelle que soit la forme de l'escalier, celui-ci est confectionné de forme rectangulaire.

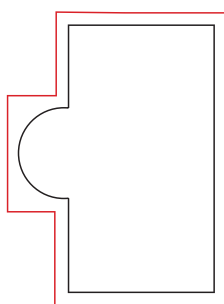
- Dimensions maxi de l'escalier : 4 x 2 m.



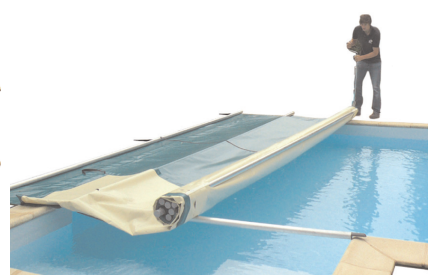
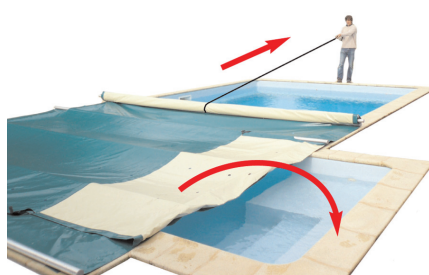
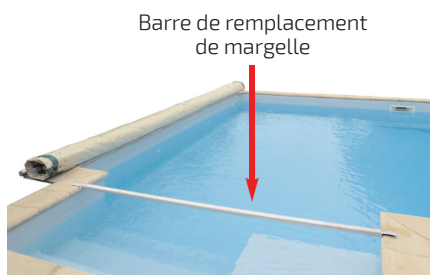
Escalier
sur largeur



Escalier
sur longueur



Escalier roman
sur longueur



COUVERTURE À BARRES POUR PISCINE ENTERRÉE

Normes de sécurité NF P 90-308



La loi du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines a pour objectif de prévenir les risques de noyade des jeunes enfants.

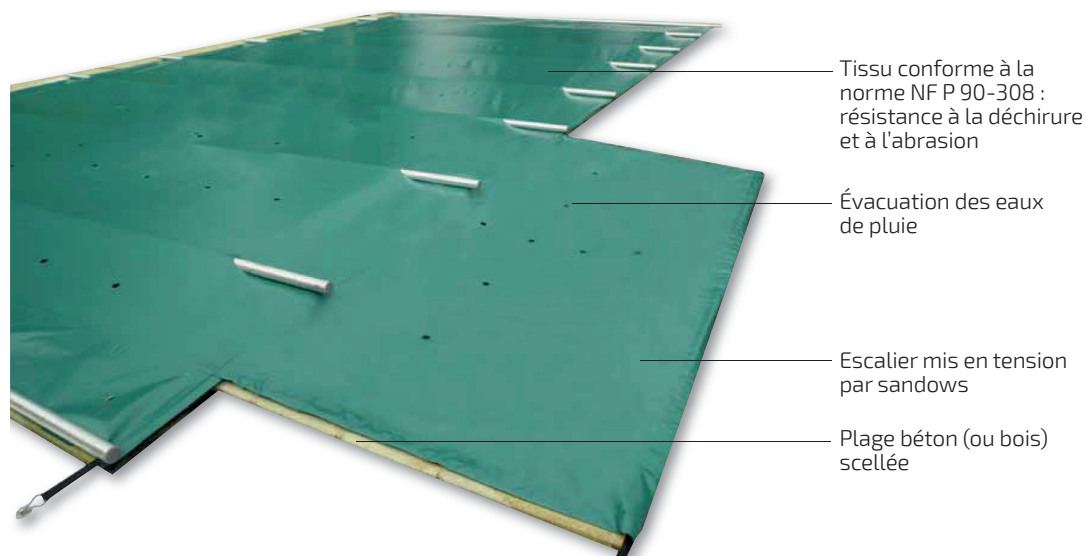
Cette loi impose l'installation d'un dispositif normalisé :

- Depuis le 1er janvier 2004, les piscines privées nouvellement construites, à usage individuel ou collectif, doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité.
- Depuis le 1er mai 2004, les piscines existantes des habitations données en location saisonnière sont également soumises à cette obligation.
- Depuis le 1er janvier 2006, toutes les autres piscines existantes doivent être équipées d'un dispositif de sécurité. Sont concernées les piscines privées à usage individuel ou collective de plein air, dont le bassin est enterré ou semi-enterré.

La couverture à barres, est attestée par le Laboratoire National d'Essais, conforme aux exigences de sécurité de la norme NF P 90-308. La norme concerne les fabricants et implique directement les installateurs et les utilisateurs.

La norme définit le contenu de la notice d'installation, d'utilisation, d'entretien, de maintenance et les conseils de sécurité, elle doit donc être impérativement remise à l'utilisateur pour qu'il en prenne connaissance et qu'il la conserve pour une consultation ultérieure.

Pour la conformité de la couverture à barres à la norme NF P 90-308



i POINT INFO

Pour que la couverture soit conforme :

- Il faut qu'elle ait un débord de 20 cm minimum en tout point de la périphérie du bassin.
- Il ne doit y avoir aucune variation de hauteur des margelles.

COUVERTURE A BARRES PISCINE ENTERRÉE

Classic (B-1.1), Premium (B-2.1), Premium Universal (B-2.3), Premium Color (B-2.3)

Conseils de sécurité

Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

- Attention la sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et correctement installée conformément aux instructions du fabricant.
- La couverture doit être systématiquement installée en cas d'absence même momentanée du domicile.
- Il est indispensable de contrôler l'absence de baigneur ou de corps étrangers dans le bassin avant et pendant la manoeuvre et de ranger les outils nécessaires pour actionner la couverture hors de portée des enfants.
- La mise en oeuvre du mécanisme ne doit être entreprise que par un adulte responsable.
- Il est interdit de monter, de marcher ou de sauter sur une couverture de sécurité.
- Lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin, ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin, prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture.
- Un enfant se noie en moins de 3 minutes, aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillance et la vigilance d'un adulte responsable.

Hivernage

- Mettre la couverture en position fermée.
- Pour un bon fonctionnement, le niveau d'eau doit être compris entre 5 et 15 cm sous margelle.
- Déneiger régulièrement la couverture.

L'installation d'un "kit neige DEL" est recommandée.

Attention, une épaisseur de neige supérieure à 20 cm sur la couverture risque fortement d'entraîner des dégâts irréversibles sur votre installation (barres pliées).

- En cas de vent violent (< à 90 km/h), l'installation d'un "kit vent fort DEL" est recommandée. Si le vent est > 90 km/h, lester le bord de la couverture avec des boudins d'eau ou sacs de sable.

Entretien (à la charge de l'utilisateur)

- Un bon entretien de la couverture à barres de sécurité est la meilleure garantie pour une longue durée de vie.
- Nettoyer régulièrement au jet d'eau la couverture afin de ne pas laisser des feuilles s'amonceler et pourrir dessus.
- Ne pas utiliser de produit abrasif ni de solvant pour nettoyer la couverture.

Maintenance

- Toutes les interventions de maintenance doivent être réalisées par un professionnel, qui prendra contact si nécessaire avec le fabricant.
Toutes les pièces de rechange doivent être d'origine ou conformes à la norme.
- Contrôler régulièrement, en début et fin d'hivernage, ainsi qu'en cas d'événement accidentel, le bon état de la couverture (cliquets de tension, pitons, patins anti-abrasion fixés sous la couverture, les coutures, les soudures, les profilés alu etc..)
En cas de détérioration, procéder au remplacement des pièces défectueuses.
Dans les régions ventées, une attention toute particulière doit être prise quant à l'abrasion de la couverture sur la margelle.

Information à l'achat

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.

"Classic (B-1.1), Classic hors-sol (B-1.0), Premium (B-2.1), Premium Universal (B-2.2), Premium Color (B-2.3), Premium hors-sol (B-2.0) sont des couvertures de sécurité toutes saisons pour piscine, destinées à empêcher l'accès aux enfants de moins de 5 ans". Ces produits sont conformes à la norme NF P 90-308. Ils ne se substituent pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Ils n'ont pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants. Un enfant se noie en moins de 3 minutes ; aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillance et la vigilance d'un adulte responsable. **Garantie** : 3 ans dégressifs pour les modèles CLASSIC et 3 ans pleins pour les modèles PREMIUM à l'exclusion de l'usure sur les margelles et du cintrage des barres en cas de surcharge et 1 an pour la manivelle et les tendeurs à cliquet conformément à nos conditions générales de vente.

Temps de manoeuvre : la mise en place se fait par 1 personne et nécessite environ 3 minutes. **Utilisation** : en toute saison.

Hivernage : Pour un bon fonctionnement, le niveau d'eau doit être compris entre 5 et 15 cm sous margelle. Placer les flotteurs d'hivernage en diagonale et les dispositifs antigel pour skimmer. Mettre des produits pour l'hivernage avant d'installer la couverture. **Colisage** : 1 carton de 0.30 x 0.35 x 6 m. Poids 80 kg. **Bon de commande** : Afin d'obtenir une couverture de sécurité conforme à votre bassin, il est impératif de compléter le bon de commande correspondant.

Fabricant / Distributeur : Société DEL SAS - Tél : +33 (0)9 70 72 50 00 E-mail : contact@fija-group.com - <http://www.my-del.fr>